

La Canada Vie annonce le barème des participations de 2021



13 mai 2021 – Chaque année, la Canada Vie procède à un examen complet de ses comptes de participation. Nous examinons le rendement des placements, les demandes de règlement d'assurance, les dépenses et d'autres facteurs afin de déterminer si le barème des participations est à un niveau approprié et s'il doit être modifié. À la suite de l'examen de cette année, le conseil d'administration a approuvé la recommandation de l'actuaire de la compagnie pour le barème des participations de 2021 :

En date du 1^{er} juillet 2021, le barème des participations restera inchangé à l'égard de toutes les polices d'assurance vie avec participation rattachées au compte de participation ouvert combiné de la Canada Vie^{MC}. Cela comprend aussi les polices d'assurance vie avec participation de la London Life (notamment les anciennes polices de la Prudentielle), de la Canada Vie (bloc ouvert) et de la Great-West d'avant la fusion. Le barème des participations demeurera également inchangé dans le cas des polices du bloc fermé de la Canada Vie, ainsi que des anciennes polices de la New York Life et de CrownVie.

Que devriez-vous savoir au sujet des participations?

- Les participations versées aux propriétaires de police sont établies uniquement en fonction des bénéfices générés au sein du compte de participation associé à la police en question et ne sont pas garanties.
- Que des participations soient créditées ou non à une police, la valeur de rachat garantie continuera de croître conformément au contrat et le versement de base prévu par celui-ci est garanti.
- Si aucune participation n'est créditée à une police au cours d'une année donnée, les valeurs de rachat ou de versement accumulées jusqu'alors ne sont pas réduites, pourvu que les primes soient toujours réglées en espèces lorsqu'elles sont exigibles et que les valeurs de la police ne soient pas utilisées à d'autres fins, comme il peut être indiqué aux termes du contrat ou choisi par le propriétaire de police.¹
- Des hausses de taux d'intérêt futures, ainsi que d'autres facteurs peuvent faire augmenter les participations, ce qui peut avoir des répercussions favorables sur les valeurs futures de la police.

Où pouvez-vous trouver de l'information sur les participations de votre police?

- Vous trouverez de l'information sur les participations dans votre relevé annuel.
- Pour des renseignements sur votre police d'assurance vie avec participation, communiquez avec votre conseiller ou appelez-nous au 1 888 252-1847 si vous n'avez pas de conseiller.
- Pour de l'information générale au sujet de l'assurance vie avec participation et les participations des propriétaires de police ainsi que des rapports détaillés sur les placements du compte de participation, consultez la page [Assurance vie avec participation](#).
- Pour connaître les faits saillants de nature financière au sujet du compte de participation ouvert de la Canada Vie, consultez le document [Données financières sur l'assurance vie avec participation](#).

¹ Pour les polices assorties de la majoration de la protection, une fois que la garantie relative à la majoration de la protection n'est plus en vigueur, si des participations ne sont pas créditées à la police ou si le montant des participations ne suffit pas à maintenir le montant de la majoration de la protection, le propriétaire de police peut choisir de payer une prime additionnelle en espèces afin de souscrire suffisamment d'assurance vie temporaire de un an pour maintenir le montant de la majoration de la protection. Autrement, le montant de la majoration de la protection sera réduit.